

# RSE DD

## Fondements, évolutions et perspectives

### Transcription vidéo – Institutionnalisation de la RSE

---

*Ce cours vous est proposé par Najoua TAHRI, Maîtresse de conférences, IAE de Montpellier et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.*

---

#### **Diapo 3**

Dans cette leçon, nous explorerons la manière dont la RSE s'est progressivement institutionnalisée à travers des régulations, des normes internationales et des initiatives de reporting. Nous verrons comment des cadres comme le Livre Vert de la Commission Européenne, le Pacte Mondial des Nations Unies, la norme ISO 26000, ont contribué à structurer les pratiques de la RSE dans les organisations contemporaines.

#### **Diapo 4**

En 2000, le conseil européen a fixé un objectif stratégique visant à faire de l'Union européenne « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici 2010, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale ».

Cette stratégie, connue sous le nom de « stratégie de Lisbonne », a été suivie en 2001 de la publication par la commission européenne d'un livre vert intitulé « Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises ».

Ce document définit la RSE comme « l'intégration volontaire des préoccupations sociales et écologiques des entreprises à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes ».

#### **Diapo 5**

Les points principaux sur la définition de la responsabilité sociale des entreprises, selon le livre vert de la Commission européenne sont les suivants :

Pour le livre vert, être socialement responsable signifie non seulement satisfaire pleinement aux obligations juridiques applicables, mais aussi aller au-delà et investir davantage dans le capital humain, l'environnement et les relations avec les parties prenantes.

L'expérience acquise avec l'investissement dans des technologies et pratiques commerciales écologiquement responsables suggère qu'en allant plus loin que le respect de la législation, les entreprises peuvent accroître leur compétitivité et avoir des retombées directes sur la productivité.

La responsabilité sociale des entreprises ne devrait cependant pas être vue comme un substitut à la réglementation ou à la législation sur les droits sociaux ou les normes

environnementales. Ce n'est pas non plus un substitut à l'élaboration d'une nouvelle législation appropriée.

Dans les pays où de telles réglementations n'existent pas, les efforts devraient se concentrer sur la mise en place du cadre réglementaire ou législatif adéquat afin de définir une base équitable, à partir de laquelle les pratiques socialement responsables peuvent être développées.

### **Diapo 6**

Dans ce sens, la responsabilité sociale des entreprises implique un vaste éventail de parties prenantes : partenaires commerciaux et fournisseurs, clients, pouvoirs publics et ONG représentant la communauté locale ainsi que l'environnement.

Dans un monde caractérisé par des investissements multinationaux et des chaînes de production se déployant à l'échelle mondiale, la responsabilité sociale des entreprises doit aussi dépasser les frontières de l'Europe. L'une des dimensions externes de la responsabilité sociale des entreprises relève des droits de l'homme, notamment en ce qui concerne les activités de production à l'échelle de la planète. Malgré l'existence d'instruments internationaux, les droits de l'homme demeurent un sujet extrêmement complexe au niveau politique, juridique et moral. Pour cela vous pouvez consulter la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La commission européenne invitait « les pouvoirs publics à tous les niveaux, y compris les organisations internationales, les entreprises, des PME aux multinationales, les partenaires sociaux, les ONG, ainsi que tout autre partie prenante ou personne intéressée à exprimer leur opinion sur la manière de bâtir un partenariat destiné à ériger un nouveau cadre favorisant la RSE. En tenant compte des intérêts à la fois des entreprises et des diverses parties prenantes ».

### **Diapo 7**

Cette diapositive retrace les étapes clés de l'institutionnalisation de la responsabilité sociale des entreprises. On voit comment la RSE est progressivement devenue un enjeu de politique publique et d'engagement international.

On voit un développement structuré, débutant avec les travaux fondateurs de Bowen en 1953, qui introduit l'idée des responsabilités sociales des dirigeants d'entreprise, suivi par des initiatives majeures comme la Déclaration tripartite de l'OIT en 1977 et le lancement du Global Compact par l'ONU en 2000.

L'évolution se renforce en Europe avec le Livre vert de la Commission européenne en 2001 et l'introduction du reporting extra-financier en France. Des initiatives comme la norme ISO 26000 et la directive européenne de 2014 sur le reporting extra-financier démontrent une volonté d'harmonisation et de standardisation. La récente CSRD, en 2024, montre que la RSE continue de s'institutionnaliser, avec une portée de plus en plus globale et contraignante, pour guider les entreprises vers des pratiques durables et transparentes.

### **Diapo 8**

Nous présentons les principes de la norme ISO 26000, qui définit la responsabilité sociétale des organisations comme l'engagement à gérer les impacts de leurs décisions et activités de manière éthique et transparente.

La norme souligne plusieurs aspects essentiels.

D'abord, la contribution au développement durable, incluant la santé et le bien-être de la société. Ensuite, la prise en compte des attentes des parties prenantes, pour s'assurer que l'organisation reste alignée sur les besoins de son environnement.

Elle insiste également sur le respect des lois et la conformité avec les normes internationales, tout en intégrant ces principes à tous les niveaux de l'organisation et dans ses interactions.

Ces directives offrent ainsi un cadre pour une démarche responsable et durable, ancrée dans la gouvernance de l'entreprise.

### **Diapo 9**

Pour définir le périmètre de sa responsabilité sociétale, identifier les domaines d'action pertinents et fixer ses priorités, il convient que l'organisation traite toutes les « questions centrales » que nous allons détailler.

Les « questions centrales » de la norme ISO 26000 permettent à une organisation de définir le périmètre de sa responsabilité sociétale.

Ces domaines clés guident les entreprises dans l'identification de leurs actions prioritaires et incluent : la gouvernance interne, les droits de l'homme, les relations et conditions de travail, la protection de l'environnement, la loyauté des pratiques commerciales, les droits et attentes des consommateurs, ainsi que l'engagement auprès des communautés locales pour soutenir leur développement.

En traitant ces aspects, l'organisation peut élaborer une stratégie RSE complète et alignée sur les attentes sociétales.

### **Diapo 10**

La norme ISO 26000 constitue un cadre international unique fournissant des lignes directrices sur la responsabilité sociétale des organisations.

Contrairement à d'autres normes, elle n'est pas certifiable, ce qui souligne son rôle de référence plutôt que de standard de conformité.

Établie après un processus complexe, cette norme s'aligne sur des textes fondateurs majeurs tels que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les conventions de l'Organisation Internationale du Travail et les principes directeurs de l'OCDE. Cela garantit que ses recommandations reposent sur des principes reconnus au niveau mondial, renforçant ainsi la légitimité et l'application des pratiques responsables au sein des organisations.

### **Diapo 11**

La norme ISO 26000 s'articule autour de 7 questions centrales et repose sur les principes suivants : redevabilité, transparence, comportement éthique comme l'honnêteté, l'équité ou l'intégrité, respect des droits de l'homme, reconnaissance des intérêts de parties prenantes, principe de légalité et prise en compte des normes internationales de comportement.

## **Diapo 12**

Voici un aperçu des référentiels normatifs depuis l'année 2000.

## **Diapo 13**

Voyons maintenant les quatre catégories de grands principes de reporting qui guident les organisations dans la rédaction de leurs rapports de responsabilité sociétale.

Premièrement, le processus de rédaction des rapports doit favoriser la transparence, encourager le dialogue avec les parties prenantes, et permettre la possibilité d'audit pour garantir l'objectivité et la vérifiabilité des informations.

Deuxièmement, le périmètre du rapport doit assurer l'exhaustivité des informations et la précision du contexte, permettant ainsi une compréhension complète des enjeux abordés. Troisièmement, il est essentiel d'assurer la garantie de fiabilité des données, ce qui renforce la crédibilité des informations communiquées.

Enfin, le reporting doit garantir un accès libre au rapport, permettant à toutes les parties intéressées de consulter les informations.

Ensemble, ces principes visent à renforcer la qualité et la responsabilité des communications des entreprises.

## **Diapo 14**

Intéressons-nous aux indicateurs de reporting. Le Global Reporting Initiative, GRI, fournit un référentiel essentiel pour évaluer l'avancement des programmes de responsabilité sociétale des entreprises. Au total, le référentiel comprend 79 indicateurs, classés en deux catégories : 49 indicateurs de base et 30 indicateurs supplémentaires.

Comme on le voit à l'écran, ces indicateurs sont répartis selon différents domaines d'action, notamment : économie, environnement, droits de l'Homme, relations sociales et travail décent, responsabilité vis-à-vis des produits, société.

Ce cadre permet aux entreprises de mesurer et de rendre compte de leurs performances en matière de RSE, favorisant ainsi la transparence et l'amélioration continue dans leurs pratiques sociales et environnementales.

## **Diapo 15**

Il y a une évolution positive de la responsabilité sociétale des entreprises au cours des vingt dernières années, marquée par son triomphe et son institutionnalisation.

Divers mécanismes tels que le CIES, Comité interministériel pour l'économie sociale, les plateformes de dialogue, et les ambassadeurs de la RSE ont été mis en place pour promouvoir et encadrer cette démarche.

De plus, l'introduction de nouvelles obligations législatives témoigne de l'engagement croissant des gouvernements et des institutions en faveur d'une économie plus responsable.

Cette tendance indique une reconnaissance accrue de l'importance de la RSE dans le développement durable et la nécessité d'intégrer des pratiques éthiques et responsables au sein des entreprises.

### **Diapo 16**

La Plateforme nationale d'actions globales pour la Responsabilité Sociétale des Entreprises a été mise en place le 17 juin 2013 par le Premier ministre.

Sa mission principale est de répondre à la demande de la Commission européenne, qui a exhorté chaque État membre à élaborer un « plan ou liste d'actions prioritaires » pour promouvoir la RSE. Ce cadre d'action s'inscrit dans le contexte de la stratégie Europe 2020, visant à favoriser une croissance économique durable et inclusive.

La création de cette plateforme souligne l'engagement de la France à intégrer la responsabilité sociétale au sein des politiques publiques et à encourager les entreprises à adopter des pratiques responsables.

### **Diapo 17**

La transposition de la directive européenne sur le reporting, impose aux sociétés employant plus de 500 personnes de publier des informations clés dans leurs rapports annuels.

Ces informations doivent couvrir leurs politiques, les risques identifiés, et les résultats obtenus en matière de questions environnementales, sociales, de personnel, ainsi que sur le respect des droits de l'homme, la lutte contre la corruption, et la diversité au sein des conseils d'administration.

Notons que la directive permet une publication des informations au niveau du groupe, ce qui offre plus de flexibilité, et ne définit pas de modèle spécifique. Cela laisse aux entreprises une grande marge de manœuvre pour déterminer la manière la plus utile de présenter ces informations. Elles ont également la possibilité d'appliquer des principes directeurs internationaux ou nationaux de leur choix, tels que le Pacte mondial de l'ONU, la norme ISO 26000, ou le code de durabilité allemand.

Cette approche vise à encourager la transparence tout en respectant la diversité des pratiques et des contextes des entreprises.

### **Diapo 18**

En France, le décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 établit des obligations de transparence pour les entreprises françaises en matière sociale et environnementale.

Les publics concernés par ce décret incluent :

Les sociétés cotées dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Les sociétés anonymes et sociétés en commandite par actions non cotées qui possèdent un total de bilan ou un chiffre d'affaires d'au moins 100 millions d'euros. Et qui emploient un minimum de 500 salariés permanents en moyenne au cours de l'exercice.

Les actionnaires de ces sociétés, qui sont des parties prenantes essentielles.

Les organismes tiers indépendants chargés de vérifier et de contrôler la véracité des informations publiées.

Ce décret vise à renforcer la transparence et la responsabilité des entreprises, en leur imposant des obligations de reporting sur leurs impacts sociaux et environnementaux. Cela contribue à une meilleure gouvernance et à un engagement accru envers la responsabilité sociétale.

### **Diapo 19**

Le décret précise enfin que l'organisme tiers indépendant chargé de vérifier les informations est désigné, selon le cas, par le directeur général ou le président du directoire, pour une durée qui ne peut excéder six exercices.

L'organisme tiers indépendant est choisi parmi les organismes accrédités par le Comité français d'accréditation, COFRAC, ou par tout autre organisme d'accréditation signataire de l'accord de reconnaissance multilatéral établi par la coordination européenne des organismes d'accréditation.

La vérification effectuée par l'organisme tiers indépendant comporte une attestation relative à la présence, dans le rapport de gestion, de toutes les informations prévues par les textes. Elle comporte aussi un avis motivé portant sur la sincérité des informations mais aussi, sur les explications données par la société sur l'absence de certaines informations. Enfin, il y a également l'indication des diligences qu'il a mises en œuvre pour accomplir sa mission de vérification.

### **Diapo 20**

On voit à l'écran un exemple des vérifications effectuées par l'organisme tiers indépendant.

### **Diapo 21**

Le devoir de vigilance a émergé en France suite à des scandales mondiaux mettant en lumière les abus commis par certaines multinationales dans leurs chaînes d'approvisionnement, en particulier dans les pays en développement.

Le drame du Rana Plaza en 2013 au Bangladesh, où l'effondrement d'un immeuble abritant des ateliers de sous-traitance pour des grandes marques a causé la mort de plus de 1 100 travailleurs, a été un déclencheur.

Ce tragique incident a mis en évidence l'absence de normes de sécurité et de conditions de travail décentes dans certaines entreprises sous-traitantes, ainsi que le manque de responsabilité des donneurs d'ordre à l'étranger.

En réponse, la France a voté en 2017 une loi pionnière sur le devoir de vigilance, imposant aux entreprises françaises de plus de 5 000 employés, ou 10 000 au niveau mondial, l'obligation de prévenir les risques graves pour les droits humains et l'environnement au sein de leurs filiales, sous-traitants, et fournisseurs.

Cette loi visait à créer un cadre juridique stable et contraignant pour responsabiliser les multinationales quant aux impacts sociaux et environnementaux de leurs activités, même à l'étranger, permettant ainsi aux victimes d'accéder plus facilement à la justice.

En 2024, l'Union européenne a adopté une directive inspirée du modèle français, nommée CS3D, Corporate Sustainability Due Diligence Directive, pour harmoniser le devoir de vigilance au niveau européen.

Bien que la France ait été un précurseur, cette directive marque une avancée majeure vers la création de normes cohérentes et applicables dans toute l'Europe.

La directive CS3D abaisse le seuil de mise en application pour toucher davantage d'entreprises. Elle prévoit une application progressive afin de faciliter l'adaptation des entreprises aux nouvelles exigences. Elle introduit également une dimension extra-territoriale, obligeant les entreprises de l'Union européenne à appliquer ces normes au-delà de ses frontières, dans leurs chaînes d'approvisionnement mondiales. Grâce à cette directive, les entreprises

européennes devront dorénavant assurer que leurs pratiques, ainsi que celles de leurs partenaires et filiales à l'étranger, respectent des standards élevés de protection des droits humains et de l'environnement.

### **Diapo 22**

Une transposition de la directive européenne se met progressivement en place.

À partir de 2027 pour les entreprises de plus de 5 000 salariés et réalisant un chiffre d'affaires mondial de plus de 1,5 milliards d'euros.

À partir de 2028 pour les entreprises de plus de 3 000 salariés et réalisant un chiffre d'affaires mondial de plus de 900 millions d'euros.

À partir de 2029 pour toutes les autres entreprises relevant du champ d'application de la directive, y compris celles de plus de 1 000 salariés avec un chiffre d'affaires mondial supérieur à 450 millions d'euros.

### **Diapo 23**

On retrace l'évolution des pratiques de responsabilité sociétale et de transparence en France à travers plusieurs étapes clés.

En 2001 : sous le gouvernement Jospin, l'article 116 de la loi NRE, Nouvelles Régulations Économiques, marque un premier pas vers la responsabilité sociale des entreprises en imposant des obligations de transparence sur les impacts environnementaux et sociaux.

En 2010 : le Grenelle de l'Environnement et l'article 225 de la loi du 12 juillet introduisent des exigences supplémentaires. Il s'agit notamment de faire vérifier les informations par des organismes tiers indépendants, OTI. Cela renforce la crédibilité des rapports publiés par les entreprises.

En 2017 : la transposition de la première directive européenne conduit à l'apparition de la Déclaration de Performance Extra-Financière, DPEF. Elle impose aux grandes entreprises de rendre compte de leur impact social et environnemental.

En 2023 : la transposition de la seconde directive européenne donne lieu à la mise en œuvre de la Corporate Sustainability Reporting Directive, CSRD. Celle-ci entrera en vigueur le premier janvier 2024, élargissant les obligations de reporting à un plus grand nombre d'entreprises et renforçant les exigences en matière de transparence et de durabilité.

### **Diapo 24**

Le régime de la Déclaration de Performance Extra-Financière est un outil essentiel pour la transparence et la responsabilité des entreprises en matière de durabilité. Voici les principaux éléments de la DPEF.

La DPEF doit commencer par une présentation claire du modèle d'affaires de la société, exposant comment l'entreprise crée de la valeur tout en tenant compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

La déclaration inclut une description des principaux risques auxquels la société est confrontée. Notamment ceux qui pourraient affecter son activité, son image ou sa pérennité.

La DPEF doit également détailler les politiques mises en œuvre par la société pour gérer ces risques, soulignant les actions entreprises en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Enfin, la déclaration présente les résultats de ces politiques, y compris des indicateurs clés de performance qui permettent d'évaluer l'efficacité des initiatives entreprises.

Ce régime adopte une approche « comply or explain ». Cela signifie que les entreprises doivent se conformer aux exigences de la DPEF. Si elles ne le font pas, elles doivent expliquer pourquoi. Cette flexibilité encourage les entreprises à adopter des pratiques de reporting adaptées à leur contexte, tout en assurant une certaine transparence envers les parties prenantes. Ensemble, ces éléments visent à renforcer la confiance des investisseurs et du public envers les entreprises en matière de durabilité et de responsabilité sociale.

### **Diapo 25**

Voici les principales différences entre la Déclaration de Performance Extra-Financière et la Corporate Sustainability Reporting Directive.

La CSRD introduit des exigences de reporting renforcées et standardisées, s'appuyant sur des normes européennes harmonisées appelées ESRS pour « European Sustainability Reporting Standards ». Cela vise à garantir que les informations fournies par les entreprises soient comparables et fiables à l'échelle européenne.

La CSRD exige que les rapports de durabilité soient présentés dans un format numérique spécifié pour faciliter l'accès, la transparence l'utilisation des données par les parties prenantes, en particulier les investisseurs.

Contrairement à la DPEF, qui ne requiert pas de vérification externe systématique, la CSRD impose une vérification obligatoire des informations par un commissaire aux comptes ou un organisme tiers indépendant, OTI. Au départ, cette vérification devra offrir un niveau d'assurance modéré, ce qui représente une avancée significative vers une plus grande rigueur dans le reporting de durabilité.

Ces évolutions visent à améliorer la transparence et la crédibilité des informations environnementales, sociales et de gouvernance rapportées par les entreprises. Cela contribue à une meilleure prise de décision des investisseurs et à un renforcement de la responsabilité sociétale des entreprises.

### **Diapo 26**

Sur le continent européen, on décompte 50 000 entreprises concernées par la Corporate Sustainability Reporting Directive, contre 10 000 précédemment, dont 6 000 entreprises françaises.

### **Diapo 27**

L'étude de la Responsabilité Sociétale des Entreprises et du Développement Durable met en lumière des concepts dynamiques et complémentaires qui répondent aux exigences croissantes de notre époque. Initialement portés par des valeurs philanthropiques ou des préoccupations environnementales, ces deux approches se sont institutionnalisées et intégrées aux pratiques stratégiques des entreprises. Elles représentent aujourd'hui bien plus que de simples engagements éthiques : la RSE et le DD incarnent une vision holistique de la

gestion des organisations, intégrant les dimensions économique, sociale, environnementale et, de plus en plus, de gouvernance.

Ce parcours historique et conceptuel nous a permis de comprendre les forces motrices qui ont façonné la RSE et le DD, de leurs origines distinctes à leur socle commun actuel. La RSE, ancrée dans les attentes sociétales et dans une logique de responsabilité vis-à-vis de toutes les parties prenantes, constitue un levier stratégique pour les entreprises modernes. Quant au développement durable, il propose un cadre universel, en appelant à un équilibre durable entre la croissance économique, la préservation de l'environnement et le bien-être social.

Pour les entreprises, la mise en œuvre de pratiques de RSE et de DD n'est plus une simple option, mais une nécessité pour assurer leur pérennité et renforcer leur résilience face aux défis actuels, qu'ils soient écologiques, sociaux ou économiques. En répondant aux attentes des parties prenantes, en adoptant des pratiques éthiques et transparentes, et en se montrant proactives face aux enjeux mondiaux, les entreprises peuvent non seulement accroître leur compétitivité, mais également contribuer de manière significative à la construction d'une société plus juste et durable.

Enfin, en tant que futurs managers, vous avez un rôle crucial à jouer dans la promotion de ces principes au sein de vos organisations. Comprendre les fondements théoriques, l'évolution historique et les meilleures pratiques de la RSE et du DD vous permettra de prendre des décisions éclairées, alignées avec les valeurs sociétales, et d'être des acteurs du changement positif. Que ce soit par la gestion des ressources humaines, le développement de stratégies de durabilité, ou l'adhésion aux standards internationaux, votre implication dans la RSE et le DD contribuera à façonner un monde où les entreprises sont à la fois prospères et responsables.

# Références

## Comment citer ce cours ?

RSE DD – Fondements, évolutions et perspectives – Institutionnalisation de la RSE, Najoua TAHRI, AUNEGe (<http://auneg.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un